



ORANGE  
PARTOUT POUR TOUS

UAT = Unité d'Assistance Technique  
SCO = Service Clients Orange

La représentativité de la CFDT dépend de sept critères légaux. L'un de ces critères est son audience électorale aux dernières élections professionnelles organisées à Orange, à la fin de l'année 2019.

Sur le périmètre de négociation (les UAT et les SCO en France), la CFDT est la première organisation syndicale en terme d'audience électorale (25,73%), devant FOCOM (21,18%), la CGT (19,76%), la CFE-CGC (17,20%) et SUD (16,14%).

Mais un accord ne s'applique que s'il est signé par des Organisations Syndicales ayant au moins 50% d'audience électorale sur le périmètre de négociation concerné. Or la CFDT et FOCOM, signataires de l'accord, représentent 46,91% des suffrages exprimés aux élections professionnelles de 2019, sur le périmètre de négociation concerné. Si la CFDT avait obtenu quelques dizaines de voix de plus aux dernières élections sur ce périmètre, cet accord aurait été valablement signé...

Les résultats de la CFDT aux élections professionnelles ont donc une importance directe sur votre quotidien et sur votre niveau des garanties collectives.



# RÉORGANISATION DES SERVICES CLIENTS GRAND PUBLIC EN DIRECTION ORANGE

## Partie 7 - Un syndicat défend les intérêts matériels et moraux des salariés.

Mai 2021

### UNE PREMIÈRE NÉGOCIATION VIENT DE SE TERMINER

La réorganisation des Services Clients Grand Public prévoit plusieurs étapes. La première consistait à arrêter les activités « mails », « e-chat » et « fluidité ». Une négociation s'est ouverte en mars dernier et s'est terminée fin avril par la mise à la signature d'un projet d'accord, encadrant le transfert fonctionnel (*sans mobilité géographique*) des salariés concernés vers de nouvelles activités.

### POUR APPORTER DES GARANTIES AUX SALARIÉS, LA CFDT A SIGNÉ LE PROJET D'ACCORD PROPOSÉ PAR LA DIRECTION

Seules la CFDT et FOCOM ont signé cet accord. Sur le périmètre de négociation concernée, la CFDT est la première Organisation Syndicale représentative, mais elle ne l'est pas assez (à 3,7 point près...) pour permettre à cet accord de s'appliquer sans que la signature d'une troisième Organisation Syndicale soit nécessaire...

### FAUTE D'AUTRES SIGNATURES, L'ACCORD NE POURRA PAS S'APPLIQUER : LA MOBILITÉ FONCTIONNELLE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS CONCERNÉS NE SERONT FINALEMENT PAS SÉCURISÉES.

A titre d'exemples, voici quelques garanties qui tombent parce que l'accord ne pourra pas s'appliquer :

- Les salariés ne toucheront que 600€ au lieu des 800€ négociés. La somme négociée aurait augmenté leur niveau de prime de 33%. Pour la CFDT, ce n'était pas négligeable...
- Nous avons obtenu que les temps partiels ou les temps convenus en vigueur soient maintenus et que les nouvelles demandes soient accueillies « avec bienveillance ». Cela ne sera plus le cas...
- La Direction s'était engagée à maintenir les grilles horaires des salariés qui le souhaitent pendant trois mois renouvelables, soit quasiment jusqu'à la fin de l'année 2021. La Direction pourra finalement imposer de nouveaux horaires dès la prise de nouvelles activités...
- La Direction s'était engagée à considérer les nouvelles activités des salariés concernés comme des activités éligibles au Télétravail. Cette garantie collective tombe avec la non signature de l'accord. Par ailleurs, le projet d'accord précisait bien que « les avenants et protocoles actuellement en cours » n'avaient « pas vocation à être remis en cause ». Ce n'était pas un détail...
- La Direction s'était aussi engagée à ce que le « manager cédant » transmette au « manager pre-nant » le dossier de suivi des salariés pour lesquels une mesure de reconnaissance de compétences (selon les termes de l'accord ARCQ) était prévue en 2021, en 2022 ou en 2023. Les salariés concernés n'apprécieront sans doute pas de se retrouver un peu seuls sur le sujet...

### LES ORGANISATIONS SYNDICALES JOUENT LEUR CRÉDIBILITÉ DANS LA NÉGOCIATION DES ACCORDS COLLECTIFS.

La CFDT continuera de prendre ses responsabilités pour mieux vous défendre.



FÉDÉRATION F3C - 47/49 Avenue Simon Bolivar - 75019 Paris  
CFDT-ORANGE.COM

Rejoignez-nous sur l'application mobile ORANGE CFDT

